

# Règlement du concours photo 2023

Les inscriptions sont ouvertes du 10 août au 17 septembre 2023.

## Article 1. ORGANISATION

Le concours photo est organisé par l'Agence de Développement des Hautes-Alpes ci-après la « société organisatrice », dont le siège social est situé au 13, Avenue Maréchal Foch – 05000 Gap : [info@hautes-alpes.net](mailto:info@hautes-alpes.net) / 04.92.53.62.00

## Article 2. PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux photographes amateurs et professionnels. Les organisateurs du concours et les membres de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes ne sont donc pas autorisés à participer.

## Article 3. PARTICIPATION

L'inscription s'effectue par le biais de l'envoi d'une photo avant le 2 octobre 2022 à l'adresse suivante : [myhautesalpes@hautes-alpes.net](mailto:myhautesalpes@hautes-alpes.net)

Chaque participant peut présenter au maximum **2 images**. Lors de son inscription, le participant doit fournir une adresse email valide permettant de le contacter.

## Article 4. LE THEME :

Les sujets peuvent être choisis librement à partir du moment où les photographies sont prises dans les Hautes-Alpes et qu'elles correspondent au thème 2023 : **A poil & à plume**.

## Article 5. SELECTION DES IMAGES ET PRIX

- Le jury se réunira le 18 septembre et présélectionnera les 40/50 meilleurs clichés (maxi), qui seront exposés du 10 au 29 octobre à l'Espace Culturel Leclerc de Gap. Ces 40/50 clichés seront soumis aux votes du public durant la période d'exposition. Puis un vote en ligne sera organisé du 31 octobre au 11 novembre 2023 pour départager les 15 meilleures images.
- En jeu, deux lots :  
Lot 1 : 1 bon cadeau de 150€ à valoir sur une location de bateau sur Serre-Ponçon.  
Lot 2 : 1 forfait saison de ski de fond adulte Hautes-Alpes.  
Lot 3 : 1 bon cadeau de 50€ à valoir sur un escape game apéro
- Les gagnants seront contactés par email ou par téléphone,.

## Article 6. ORGANISATION DU CONCOURS / QUESTIONS

L'équipe du club My Hautes-Alpes peut être contactée par email à : [myhautesalpes@hautes-alpes.net](mailto:myhautesalpes@hautes-alpes.net)

## Article 7. DROIT D'AUTEUR

En participant à ce concours, l'auteur d'une œuvre présentée s'engage à :

- En être l'auteur et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu.
- Justifier d'un comportement ne portant atteinte ni aux espèces vivantes, ni aux milieux naturels.
- Respecter toutes les réglementations en vigueur propre au lieu de prise de vue.
- Le photographe participant au concours affirme que toute photographie qu'il présente à ce concours est son œuvre originale, qu'il est le seul détenteur des droits sur l'image concernée et que ceux-ci ne sont grèvés d'aucun droit de tiers.

### **Article 8. DROIT D'EXPLOITATION**

Les images récompensées d'un prix et les images sélectionnées pourront être utilisées dans le contexte du Club My Hautes-Alpes et pour les relations publiques le concernant pendant 3 ans. Le Club My Hautes-Alpes est autorisé, en particulier, à publier ces photographies sur son site en ligne, ses réseaux sociaux et à les transmettre aux journaux et magazines pour la couverture du concours. Le Club My Hautes-Alpes a également le droit d'utiliser ces images à des fins de promotion.

L'Agence de Développement des Hautes-Alpes pourra aussi diffuser les images gagnantes sur l'ensemble de ses outils digitaux, et ce pour la promotion de l'évènement, en mentionnant le copyright de l'auteur.

Le Club My Hautes-Alpes est en droit d'utiliser ces photographies dans le cadre de l'édition 2023 du calendrier My Hautes-Alpes. Pour cet usage, le lien avec le concours photo My Hautes-Alpes 2023 sera clairement mentionné, ainsi que le nom de l'auteur.

Le photographe ne pourra réclamer ni compensation ni paiement pour les droits d'exploitation ci-dessus définis.

### **Article 9. RESPONSABILITÉ**

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient. Les participants disposent d'un droit de retrait ou de rectification concernant leurs données personnelles. En participant à ce concours, l'auteur déclare accepter et respecter sans réserve le présent règlement lors de l'envoi de ses photos.

### **Article 10. RAPPEL DE L'OBLIGATION LEGALE SUR LA COLLECTE DES DONNEES**

Les participants au concours du Club My Hautes-Alpes acceptent que l'Agence de Développement des Hautes-Alpes utilise leurs coordonnées à des fins marketing en lien avec le Club seulement.

Les informations recueillies au moment de l'inscription au concours du Club My Hautes-Alpes sont enregistrées en base de données. Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : l'Agence de Développement des Hautes-Alpes.

Le participant peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, les participants peuvent contacter l'équipe du Club My Hautes-Alpes : [myhautsalpes@hautes-alpes.net](mailto:myhautsalpes@hautes-alpes.net)